

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Hetzel, M. Sermier, Mme Duby-Muller, M. Lurton, M. Straumann, M. Grelier, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Le Fur, M. Aubert, M. Cinieri, M. Cordier, M. Cherpion, M. Pauget, M. Cattin, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Goasguen, M. Brochand, M. Abad, M. Ramadier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reiss, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Poletti, M. Menuel, M. Viala, M. Bazin, Mme Dalloz, Mme Genevard, M. Rémi Delatte, Mme Lacroute et Mme Le Grip

ARTICLE 31

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Il est engagé une négociation en vue d'une réforme en profondeur de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, avec la mise en place d'un pilier européen autonome au sein de l'Alliance atlantique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN doit s'accompagner d'un travail en profondeur pour réformer l'Alliance qui aboutisse à la mise en place d'un pilier européen autonome.

Il est plus que jamais nécessaire afin de faire émerger une véritable défense européenne avec son identité et ses stratégies propres au sein de l'OTAN. Cet objectif est déterminant non seulement pour l'image de la France dans le monde mais aussi pour la poursuite de la construction de la PESD.